

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, le 08 février 2016 à 18 h 30 sous la présidence du Maire Patricia RAICHINI.

PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, DUMON Alain, MARTIN Frédéric, BARDESSOLLE Patrick, BESSARD Jérémie, HUOT Jean-Paul, PASCAL Romain, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, AUDOUIN Anne

PROCURATION : COUTANT Alain à BOUTIN Jean-François

EXCUSÉE : POUDRET Annie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOUTIN Jean-François a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2015 A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION DEMANDE D'ADHESION FORMULEE PAR LA COMMUNE DE CESSAC au SIVU du CHENIL du LIBOURNAIS

Vu la délibération en date du 14 décembre 2015 du SIVU du Chenil du Libournais.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'adhésion de la Commune de CESSAC

DELIBERATION APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU CHENIL du LIBOURNAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification des statuts à savoir :

L'article 3 : Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Saint Sauveur de Puynormand.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

Les membres du conseil acceptent.

DELIBERATION LOCAL COMMERCIAL-MANDEMENT DE L'ARCHITECTE SARL KRZAN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intention d'acquérir un immeuble sise au lieu-dit Le Bourg afin d'y installer un local commercial : Multiservices.

Il est nécessaire de faire évaluer le montant des travaux d'aménagement par un architecte afin de savoir si cet investissement est réalisable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate la Sarl d'Architecture KRZAN 9 rue du Général de Gaulle à Fronsac afin d'évaluer le montant des travaux.

DELIBERATION DON PAR REAL ENERGY PETIT PALAIS SAS A LA COMMUNE DE PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que Real Energy Petit-Palais Sas sise à AIX EN PROVENCE (Ferme photovoltaïque) a l'intention de verser un don à la commune d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 10 000 € sans contre partie ni obligations.

Ce montant sera versé sur le budget 2016 par virement bancaire.

ETUDE SUR DIFFERENTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

• Un voyage en Italie est prévu pour les élèves du Collège de Lussac, 5 sont concernés. Il est décidé de verser 50 € par enfant soit 250 €, cette somme sera prévue au budget 2016.

• L'Ecurie Ken-Daten concernant le rallye des grands vins de Puisseguin-Saint Emilion qui aura lieu les 6-7-8 Mai 2016 demande une subvention exceptionnelle pour les 25 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal vote :

Pour : 4 Voix - Contre : 8 Voix- Abstention : 2 Voix

Il est donc décidé de ne pas verser de subvention.

DISCUSSION CONCERNANT DIFFERENTS PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2016

- Construction d'un préau à l'école
- Acquisition d'un immeuble en vue d'un aménagement en local Multiservices
- Aménagement d'un cheminement du foyer au stade et un emplacement handicapés.
- Travaux de voirie et réfection de la cour de l'école
- Aménagement aire de loisirs : parcours de santé et sanitaires.
- Remaniement de la toiture de la salle polyvalente.
- Changement des huisseries et travaux de peinture au logement du presbytère T2.
- Acquisition de chaises pour la salle.

Des devis seront présentés à la prochaine réunion.

INFORMATIONS DIVERSES

- Risque de fermeture d'une classe à l'école de Petit-Palais à la rentrée.

- BTVA demande une autorisation d'exercer l'ensemble de ses activités sur la totalité de leurs parcelles.
Le Conseil Municipal accepte sous condition qu'une haie vive le long de la RD 21 ainsi que le long de leur clôture contiguë au terrain communal soit plantée afin de masquer au maximum les véhicules accidentés et d'éviter une pollution visuelle tout en maintenant une partie de la vitrine des véhicules d'occasions. Un courrier leur sera envoyé.

Madame HUCHET Pierrette signale au lieu-dit Queyrai une pollution visuelle de véhicules chez un particulier.

- Une demande a été faite concernant des constructions en bois. Nous n'avons pas le territoire pour ce genre de constructions. Nous avons une identité architecturale, forme urbaine traditionnelle.
- Madame le Maire propose que la maison des associations soit baptisée « Michel ROGERIE » lors de l'inauguration ;
- Madame le Maire demande de réfléchir afin de trouver un lieu pour installer la stèle concernant les victimes du 23 octobre 2015.
- Remerciements des familles MAUMELAT-COUTANT et POUDRET lors des décès de leurs proches.
- Réunion de l'Association pour le don de sang bénévole du canton de Lussac le 19 février 2016 Ordre du jour : Dissolution de cette association. Monsieur Serge BROUDICHOUX représentera la commune.
- Problèmes d'assainissement des maisons dans le Bourg. Une réunion aura lieu avec le Syndicat des Eaux de Saint Médard de Guizières.

QUESTIONS DIVERSES

M. Patrick BARDESSOLLE informe le Conseil que les marchands qui viennent les vendredis sont satisfaits.

Interdiction de garer les véhicules sur la partie où les marchands s'installent (Voir avec l'agent technique).

M. Jérémie BESSARD demande pour l'installation des panneaux d'adressage. Un marquage a été effectué.

Le village de Mognac s'est inscrit sur le site de l'Association « Voisins vigilants ».

Mme Aline REYGADE signale que la commune n'est pas inscrite au journal officiel concernant la téléphonie mobile en zone blanche.

Des interventions ont été effectuées auprès de différentes personnes politiques.

Mme Pierrette HUCHET demande confirmation s'il y a des soucis au restaurant scolaire.

Mme le Maire lui répond qu'elle a réglé les problèmes avec les parents et répète que les parents peuvent venir voir le comportement des enfants pendant les repas.

Elle signale également que l'activité sportive pendant les TAP est annulée provisoirement car les bénévoles ont abandonné.

Le professeur de hip hop restera 1 h 30 supplémentaire après les vacances de Février et reprendra cette activité sportive.

M Serge BROUDICHOUX concernant le Val de Petit Palais demande si la commune a passé l'acte concernant la reprise de la station d'épuration et la voirie du lotissement.

Mme le Maire lui répond affirmativement, acte signé fin décembre 2015.

Concernant l'éclairage public 2 foyers vont être installés sur la Départementale 121.

Concernant le coût de l'eau : les habitants doivent se rapprocher du Syndicat de l'Eau de Saint Médard de Guizières.

Il signale que les sonos de l'église et de la salle, les antennes sont cassées.

Mme le Maire lui demande de voir pour les faire réparer.

Séance levée à 20 H 20